

# Information sur les **RISQUES MAJEURS et les autres risques ...**



***ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !***

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs  
**- DICRIM -**  
A conserver

# SOMMAIRE

<b>Les risques technologiques sur la commune</b>	
Le transport de matières dangereuses	p 4
Le risque nucléaire	p 5
<b>Les risques naturels sur la commune</b>	
Les inondations torrentielles	p 6
Les feux de forêts	p 6
Les séismes	p 7
Les mouvements de terrains	p 7
Les évènements climatiques	p 8
<b>La canicule</b>	p 9
<b>Le grand froid</b>	p 9
<b>La sécurité civile</b>	p 10
<b>Le Plan Communal de Sauvegarde</b>	p 11
<b>Mémento</b>	p 12

## Mot du Sénateur-Maire de Privas

*La sécurité des Privadoises et des Privadois est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.*

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier et de cartographier les risques majeurs encourus soit par leur présence physique (réseaux de transport, gazoduc,...) ou par l'éventualité de leur apparition (accident climatique, risques sanitaires).*

*Ce DICRIM vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques, mais vous rappelle aussi les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.*

*Pour notre part, et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.*

*Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement, sinon à portée de main, du moins dans un lieu où il ne sera pas oublié.*

*C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble et en sécurité. Il est donc important que vous en preniez attentivement connaissance, en espérant ne jamais avoir à le mettre en pratique.*

## QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves. Ils sont définis par les services de l'Etat (ampleur...).



## LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

*Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.*

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.

### LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence notamment de la D 104 reliant PRIVAS à LE POUZIN.

Cependant, ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la ville comme la D 2 et la D 7 par exemple.

### LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

La commune est traversée par une **canalisation de gaz de 80 mm**, exploitée par Gaz de France (GRT).

Le risque provient principalement d'une **fuite de gaz** provoquée par une **perforation ou une rupture accidentelle** de la canalisation.

Il est à noter que le gaz est non toxique.

### LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger (numéro de plaque orange)

#### Dès l'alerte :

- Se confiner
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données éventuellement par la radio (voir dernière page)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée (après une évacuation)

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement





## LE RISQUE NUCLEAIRE

Le **risque nucléaire** provient de la survenance éventuelle d'un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent notamment survenir lors du transport de matières radioactives ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de PRIVAS peut être soumise au risque nucléaire du fait de l'implantation dans ses environs de la Centrale Nucléaire de CRUAS MEYSSE. Cependant la commune n'est pas située dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention, alors que, les communes limitrophes comme ALISSAS et CHOMERAC se trouvent dans ce périmètre.

## LES BONS REFLEXES

### Avant :

- Connaitre le signal d'alerte



### Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41

30 secondes



### Signal de fin d'alerte :



### Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



### Après :

- Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais, d'administration éventuelle d'iode stable en cas d'irradiation ou de contamination.



## LES INONDATIONS

## LES FEUX DE FORETS

**L'inondation torrentielle** résulte d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

On parle **d'incendie de forêts** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La ville de PRIVAS est concernée par le risque inondation. Les inondations, sont de type, torrentielles sur la commune. **De part ce fait, un Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Ouvèze a été prescrit et réalisé en 2003.**

Des zones à enjeux telles que le camping, la rive droite entre le pont de l'Ouvèze et le pont Louis XIII et la station d'épuration sont inondables.

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de PRIVAS est dite « exposée à un risque potentiel élevé » au risque feu de forêt par les services de l'Etat dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Deux secteurs constitués de végétations sont sensibles sur la commune.

En premier lieu, le secteur Nord de Bois Laville.

En second lieu, la Côte du Baron au sud de la commune.

### LES BONS REFLEXES

#### Dès l'annonce :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer des mesures de protection temporaire (batardeaux)



#### Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant éventuellement la radio ou par le message d'alerte téléphonique émis par la mairie
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

#### Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

### LES BONS REFLEXES

#### Avant :

- Débroussailler

Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)  
Eviter autant que possible les activités dans les endroits sensibles au feu, en cas de temps très sec et ou très venté. Consulter régulièrement le site Internet de Météo France ou leur numéro d'appel.



#### Le feu arrive à proximité de mon habitation :

- Alerter les pompiers
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Ouvrir le portail de sa maison pour faciliter l'accès des secours
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Sauf ordre d'évacuation, je ne quitte pas ma maison

• Construite en maçonnerie, j'y suis en sécurité

#### Après que le feu soit passé :

- Éteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et toiture)



## LES SEISMES

Un **seisme** ou **tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, aléa modéré.

## MOUVEMENTS DE TERRAINS

Les **mouvements de terrains** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

### LES BONS REFLEXES

#### Dès la première secousse :

- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- En voiture : s'arrêter dans un espace dégagé et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner

#### A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y ait pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de PRIVAS est dite « exposée » au risque mouvement de terrain par les services de l'Etat dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs. On remarque que ces mouvements sont de deux types différents : Glissement de terrain par exemple au nord de PRIVAS au Bois Laville et éboulement plus au sud au pied de la côte du Baron.

### LES BONS REFLEXES

#### Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner

#### Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

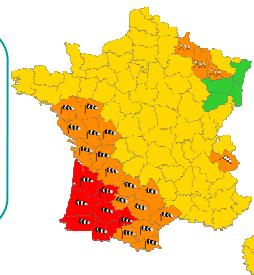


## EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



### LES BONS REFLEXES



#### Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets



#### Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio



#### Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne pas les toucher

# LES RISQUES AUTRES QUE MAJEURS



## CANICULE

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juin au 15 septembre. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période.

### LE RISQUE SUR LA COMMUNE

L'Etat a mis en place un plan canicule qui est activé lorsque Météo France prévoit un dépassement de certains seuils de température pendant au moins trois jours consécutifs. Dans ce cas, les services communaux s'adresseront au public sensible (personnes de plus de 65 ans isolées) pour leur rappeler les consignes élémentaires, et le cas échéant les recueillir dans des locaux communaux climatisés.

Les consignes à suivre :

- Boire beaucoup d'eau et s'hydrater le corps (brumisateur...)
- Fermer les volets et ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Donner des nouvelles à sa famille, aux amis, aux voisins
- Ne pas faire trop d'efforts



## GRAND FROID

### Qu'est-ce qu'une vague de froid ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous. En période de grand froid, il faut adopter des gestes simples et notamment se couvrir suffisamment pour garder son corps à la bonne température.

- Couvrir particulièrement les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds ;
- Se couvrir le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid ;
- Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable ;
- Eviter de sortir le soir car il fait encore plus froid ;
- Limiter les déplacements quand cela est possible ;
- Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant ;

Il faut également être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ressentent moins les effets du froid.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

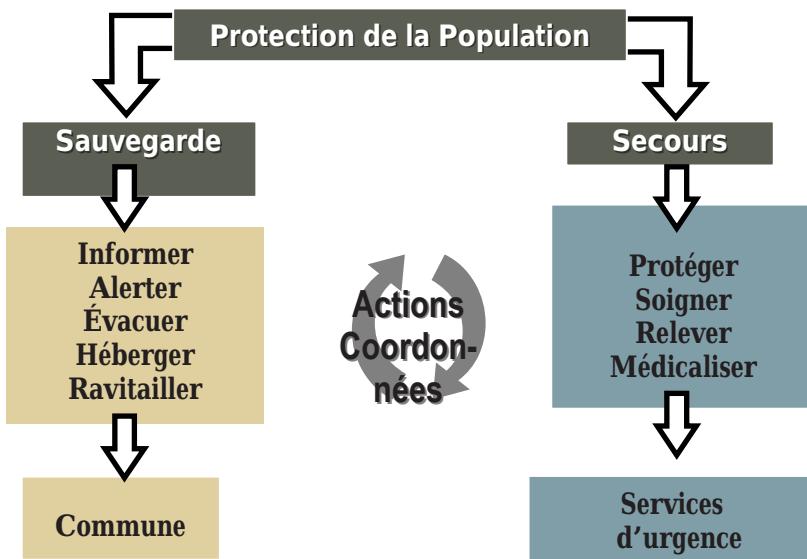


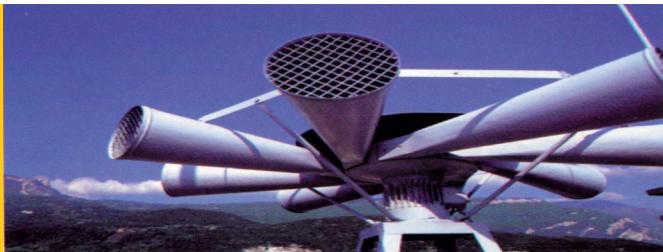
## LA SECURITE CIVILE

Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION.**



Ainsi, l'État a mis en place un plan ORSEC, (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde leur permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous leurs responsabilités.





## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

*Pour faire face à tous ces évènements, la mairie de PRIVAS a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde. C'est un document opérationnel permettant d'organiser la gestion de crise au sein des services municipaux en cas d'évènement majeur.*

**L'alerte des citoyens en cas de crise majeure**

**La mise à disposition de moyens humains et matériels et leur coordination entre les services concernés par la gestion de crise**

**La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien**

**Les mesures de retour au calme**

### INDEMNISATION DES VICTIMES EN CAS DE SINISTRE

*Si vous êtes propriétaire et avez souscrit à un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie et les dommages aux biens alors renseignez vous auprès de votre assureur pour connaître les démarches à suivre puis déclarez vous en mairie.*

# VILLE DE PRIVAS

Place de l'Hôtel de ville 07000 PRIVAS

Tél : 04 75 64 06 44 Fax : 04 75 64 83 34

Mail : [mairie.privas@mairie-privas.fr](mailto:mairie.privas@mairie-privas.fr)

Tel : Services Techniques : 04 75 64 52 04 Fax : 04 75 64 56 21

## Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17

## Fréquences radio FM :

France Inter : 89.8

France Bleu Drôme Ardèche : 98.4

## Informations :

Numéro Service Ville de Privas : 0 800 04 64 92

Météo France : 08 92 68 02 11 / [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## Signal d'alerte du Réseau National:



Son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

## Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Signal continu de 30 secondes.

## Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs ou le site du ministère de la santé :

[www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

**DOCUMENT A CONSERVER**

JUILLET 2012